



## A R R Ê T É

N°2026\_137\_T

### Objet :

### ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de VIF,  
Guillaume CARASSIO

**Vu** le Code de la Route ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté du Maire n°2026\_78\_R en date du 30 mars 2026, portant délégation de signature au profit de Monsieur Aymeric FAIVRE, Directeur de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques ;  
**Vu** la demande reçue en date du 29 mai 2026 par laquelle l'entreprise CONVERSO – 13 avenue Général de Gaulle – 38 450 VIF, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux sur le réseau AEP, 29/33 boulevard de la Résistance, pour le compte COGEDIM ;  
**Vu** l'arrêté n°26-AV00473 délivré en date du 28 mai 2026 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de COGEDIM ;  
**Vu** l'arrêté de police de circulation et de stationnement 2026\_100\_T délivré en date du 1er juin 2026 au profit de l'entreprise CONVERSO ;

**Considérant** que les travaux n'ont pû être réalisé dans les délais impartis ;

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### ARRETE :

**Article 1 :** Les prescriptions de l'arrêté 2026\_100\_T en date du 1<sup>er</sup> juin 2026 sont prorogées jusqu'au 07 août 2026 inclus.

### Article 2 : Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le 20 JUL 2026

Par délégation du Maire,  
Le Directeur de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques,  
Aymeric FAIVRE



